



## DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

La municipalité de CHAMPAGNIER examine les demandes de subventions des associations pour les aider en fonction de leur bilan financier et des futurs projets.

### L'association doit satisfaire aux critères suivants :

- ❖ Avoir déposé en mairie la demande de subvention et les documents annexes dûment remplis au plus tard le **16 FEVRIER 2024**
  - ❖ Avoir une implication directe et réelle d'habitants de CHAMPAGNIER, avec un nombre significatif de Champagnards adhérents ou participants.
  - ❖ Etre ouverte à tous et s'impliquer réellement dans la vie locale (participation à des manifestations et activités communales).
  - ❖ S'engager à respecter des principes éco-citoyens (l'utilisation de gobelets réutilisables lors des manifestations, la réduction des déchets produits et leurs tris...)
- La subvention pourra être réduite en cas de comportements contraires, répétés et dûment constatés.
- ❖ S'engager à signer une convention avec la commune pour une demande de subvention à partir de 23 000 €.
  - ❖ Informer la municipalité de la date de l'assemblée générale 15 jours avant sa tenue afin qu'elle puisse y participer.

## PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- ❖ La demande de subvention dûment complétée, dans les délais impartis
- ❖ Déclaration en Préfecture conformément à la loi du 01/01/1901
- ❖ Copie des statuts s'il s'agit de la 1<sup>ère</sup> demande de subvention ou en cas de modification des statuts
- ❖ Compte rendu de la dernière Assemblée Générale
- ❖ Relevé d'identité bancaire
- ❖ Compte de résultat du dernier exercice clos certifié par le (la) président(e)
- ❖ Relevé de situation : compte bancaire, livret A, placements financiers au 31 décembre 2023 (année N-1)
- ❖ Bilan à la clôture de l'exercice écoulé certifié par le (la) président(e) si vos ressources sont constituées à plus de 50% par des recettes d'origine publique ou si le montant de votre budget dépasse 76 000 €
- ❖ Budget prévisionnel 2024
- ❖ Si votre demande concerne un (des) projet(s) spécifique(s) : descriptif et budget prévisionnel du (des) projet(s) = 1 fiche texte (page 6) + 1 fiche moyens financiers (page 7) par projet
- ❖ Attestation d'assurance : activités + local si celui-ci est mis à disposition par la mairie